

Des propositions et recommandations pour l'avenir du 2e pilier

Entré en vigueur au début 1985, le 2e pilier (prévoyance professionnelle) obligatoire suisse va fêter, en 2020, ses 35 ans d'existence. Si l'on associe à cet événement le résultat de la votation fédérale du 7 mars 2010 sur la baisse du taux de conversion, rejetée à près des trois quarts des votants, et celui de la votation du 24 septembre 2017 sur la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 », repoussée par 52,7% des votants, le moment est certainement venu de mener une réflexion approfondie sur l'avenir de la prévoyance professionnelle en Suisse. C'est à cet exercice, certes délicat, mais absolument indispensable, auquel nous allons nous livrer, en toute indépendance.

Dossier préparé par Meinrad Pittet, Docteur en sciences actuarielles, ancien expert agréé, actuaire-conseil senior, retraité

> Téléchargez le [dossier du mois](#) en Pdf

> Autres éclairages sur notre thème [Social >> Assurances sociales >> La prévoyance professionnelle \(LPP\)](#)